

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-237
Occupation du domaine public
Rue d'Abrantès

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Les Charpentiers Montbardois,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois est autorisée à réserver deux places de stationnement au 6 rue d'Abrantès pour stationner des véhicules de l'entreprise, en raison de la rénovation de la toiture, du lundi 30 octobre au vendredi 8 décembre 2023.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par L'entreprise Les Charpentiers Montbardois qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : L'entreprise Les Charpentiers Montbardois, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.